



FOIRE AUX QUESTIONS

PUBLIC EXTERIEUR

AVRIL 2025

TABLE DES MATIERES :

Cliquer sur un titre pour vous rendre directement à l'article – Appuyer sur F4 pour afficher le volet de navigation

Comment contacter l'aéroclub pour avoir des informations, faire un vol de découverte ou d'initiation, un stage d'initiation, s'inscrire au club ?	2
A quel type de licence de pilote d'avion l'aéroclub forme-t'il ?	2
Coût de la formation pour obtenir un LAPL ou un PPL ?	3
Faut-il verser l'intégralité du budget à l'inscription ?	3
Existe-t-il des aides financières ?	4
Quel est l'âge minimal pour débiter une formation ?	4
Quel est le temps moyen d'une formation LAPL/PPL ?	5
Où la formation théorique et la formation pratique sont-elles dispensées ?	5
Quelles fournitures prévoir pour la formation et la pratique du vol ?	5
Où se trouve l'aéroclub ?	7
Comment est réalisé l'entretien des avions du club ?	8

Comment contacter l'aéroclub pour avoir des informations, faire un vol de découverte ou d'initiation, faire un stage d'initiation, s'inscrire au club ?

Privilégier le courriel vers l'adresse du club : aeroclubduvalois@gmail.com

Vous obtiendrez une réponse sous 48h maximum.

◀ Retour sommaire

A quel type de licence de pilote d'avion l'aéroclub forme-t-il ?

Notre aéroclub est un **organisme de formation déclaré** (DTO – *Declared Training Organisation*).

Les instructeurs (FI - *Flying Instructor*) et les examinateurs (FE - *Flying Examiner*) vous proposent une formation structurée qui vous permettra de vous présenter à l'examen de la licence que vous aurez choisi :

- La Licence de pilote d'avion léger **LAPL** (Light Aircraft Pilot License), uniquement valable en Europe ;
- La Licence de pilote privé avion **PPL** (Private Pilot License), qui est la plus répandue dans notre activité d'aviation légère.

Comparatif :

	LAPL	PPL
Privilèges		
Déplacements	Dans toute l'UE dont la Suisse	Dans le monde entier
Qualifications pour avions	Monomoteurs à pistons < 2 t	Pas de limitation
Passagers	3 maxi, après 10h de vol solo	Pas de limitation
Vol aux instruments (IFR)	Pas de qualification possible	Qualification possible
Prérequis		
Début de formation	Pas d'âge	Pas d'âge
Premier vol solo	16 ans	16 ans
Présentation à l'examen	17 ans	17 ans
Aptitude médicale	Pour LAPL	Classe 2
Validité du médical	5 ans pour les moins de 40 ans limité à 42 ans 2 ans pour les plus de 40 ans	5 ans pour les moins de 40 ans limité à 42 ans 2 ans de 40 à 50 ans limité à 51 ans 1 an pour les plus de 50 ans
Formation		
Théorique	2 épreuves, 120 QCM 75% de réussite nécessaire à chaque épreuve	2 épreuves, 120 QCM 75% de réussite nécessaire à chaque épreuve
Heures de vol minimum	30	45
en double commande	15	25
en solo	6	10
dont navigation solo	3h, dont un vol de 80 Nm	5h, dont un vol de 150 Nm

Si vous privilégiez le vol de loisir, les voyages locaux ou régionaux, et souhaitez obtenir votre licence rapidement et à moindre coût, le LAPL est idéal.

Si vous privilégiez une formation plus complète, permettant de piloter à travers le monde les avions immatriculés en Europe, et souhaitez pouvoir ajouter par la suite des qualifications supplémentaires telles que piloter un avion multimoteurs, le vol aux instruments pour voler dans des conditions météorologiques plus variées, et continuer par la suite vers la licence de pilote professionnel, le PPL est fait pour vous.

◀ Retour sommaire

Coût de la formation pour obtenir un LAPL ou un PPL ?

Un budget précis vous garantissant l'obtention de votre licence de pilote avion privé ne peut être donné car il dépendra de plusieurs facteurs dont votre disponibilité et votre assiduité.

Il faudra tout d'abord prendre en compte les frais administratifs d'inscription à l'association, de prise de licence et d'assurance, de visite médicale, de cours théoriques pour passer l'examen théorique et l'achat de quelques premiers matériels et équipements de base propres au pilote

A cela se rajoutera surtout le coût de la formation pratique dispensée sur avion, en sachant qu'il faut compter sur un minimum réglementaire de 30 heures de vol d'instruction pour passer l'examen pratique du LAPL et 45 heures de vol pour celui du PPL.

Ainsi, en se basant sur le coût horaire actuel de nos avions utilisés pour ces formations, dont en particulier notre DR400-120, il faudra prévoir un budget minimal de 5500 euros pour un LAPL et de 7500 euros pour un PPL.

A noter : comme le permis de conduire automobile ou moto, la licence de pilote d'avion n'a pas de limite de validité. En revanche, la licence de pilote d'avion doit être associée à une qualification pour le pilotage d'un type d'aéronef particulier, telle que celle des avions monomoteur à essence (SEP) qui doit être prorogée régulièrement. Pour ce faire, un nombre minimum d'heures de vol doit être réalisé dans les 12 derniers mois ou à défaut il faut repasser un vol de contrôle pratique avec un examinateur.

⏪ Retour sommaire

Faut-il verser l'intégralité du budget à l'inscription ?

Non, vous n'aurez pas à payer l'intégralité du budget prévu dès le départ. A l'aéroclub, "vous ne paierez que ce que vous consommez".

Cela permet d'« étaler » le coût de la formation selon votre progression.

Prévoyez simplement un budget initial afin de débiter votre formation. Pour l'aéroclub, vous aurez à prévoir les frais liés à l'adhésion, l'assurance, la licence, le forfait des cours théoriques ainsi qu'une avance équivalant à deux ou trois heures de vol.

Il y a également une visite médicale spécifique aéronautique à passer ainsi que l'achat des équipements et accessoires qui vous accompagneront (casque, carnet de vol et les cartes aéronautiques).

Prévoyez ainsi un total d'environ 1200 euros pour envisager sereinement de débiter votre formation.

Ensuite, vous ajouterez au fur et à mesure de l'avancée de vos cours les frais liés aux heures de vols effectuées. En général, un cours pratique comprend une demi-heure de vol, avec une heure de briefing auparavant et une demi-heure de debriefing à l'issue. Seul le temps de vol vous sera facturé.

Vous disposerez d'un compte pilote à l'aéroclub qu'il vous faudra garder créditeur avant chaque vol.

⏪ Retour sommaire

Existe-t-il des aides financières ?

Oui, mais uniquement **pour les moins de 21 ans** :

- Coté **aéroclub**, la cotisation annuelle à l'association est réduite ;
- Coté **Fédération Française Aéronautique (FFA)**, dans le cadre du programme « Objectif Pilote », des aides financières sont versées à la validation de différents objectifs intermédiaires qui jalonnent la formation LAPL ou PPL : jusqu'à un **cumul de 1500 euros**.

Cf. site de la FFA https://www.ffa-aero.fr/fr/frm_decouvrir_aidesffapourjeunespilotes.awp



« Retour sommaire

Quel est l'âge minimal pour débiter une formation ?



Dès 13 ans :

Le Brevet d'initiation aéronautique (BIA) est un diplôme français délivré par l'Éducation Nationale. Le titulaire d'un BIA peut obtenir des aides financières lors de sa future formation de pilote au sein d'un aéroclub.

Dès 16 ans :

L'Autorisation de base ABL n'est pas une licence mais une autorisation de vol intégrée dans la formation en vue d'obtenir une licence LAPL ou PPL, qui permet de voler seul à bord, dans un rayon de 25 Nm (46 km) autour de l'aérodrome de départ, après une formation d'un minimum de 6 heures de vol en double-commandes et de 20 atterrissages.



Dès 17 ans :

La licence de pilote d'avion léger (LAPL) ou de pilote privé (PPL) permet de voler seul ou avec des passagers à bord d'un avion monomoteur de jour.

Ainsi, il est tout à fait envisageable pour un jeune de 15 ans de s'inscrire à l'aéroclub pour débiter sa formation. Cela lui permettra d'être prêt à l'épreuve de l'autorisation ABL de vol solo sans supervision dans un rayon limité autour de l'aérodrome qui peut être obtenue à l'âge minimal de 16 ans.

Pour l'obtention des licences LAPL et PPL, il lui faudra avoir 17 ans révolus le jour de l'examen pratique.

« Retour sommaire

Quel est le temps moyen d'une formation LAPL/PPL ?

A l'image du coût de la formation, le temps d'une formation n'est pas quantifiable à l'avance.

Il dépendra principalement de votre engagement personnel et de votre progression, mais également de votre disponibilité, de vos connaissances initiales en matière d'aéronautique, éventuellement de votre capacité financière à suivre votre progression, ou encore des aléas extérieurs telle la météorologie ou une crise sanitaire limitant exceptionnellement l'accès à l'aérodrome.

En pratique, nombre d'élèves pilotes étalent leur formation sur 12 à 24 mois, voire parfois en moins de 12 mois si l'assiduité est d'au moins une à deux leçons par semaine, pour un total de 50 à 60 heures de vol le plus souvent pour un PPL. Celui d'un LAPL sera théoriquement moindre.

[⏪ Retour sommaire](#)

Où la formation théorique et la formation pratique sont-elles dispensées ?

La formation théorique est réalisée en mode distanciel par "e-learning" (sur ordinateur avec accès internet).

La formation pratique comprenant la préparation du vol avec l'instructeur, le vol et le débriefing après-vol a lieu à l'aéroclub.

[⏪ Retour sommaire](#)

Quelles fournitures prévoir pour la formation et la pratique du vol ?

La liste proposée ici n'est pas exhaustive, mais ce sont les fournitures élémentaires pour suivre la formation PPL. Ces fournitures vous resteront utiles pour chaque vol, pendant et à l'issue de votre formation.

Votre instructeur saura vous conseiller sur le choix de ces fournitures.

- **Le casque pilote**



Il s'agit d'un objet personnel essentiel pour le confort du pilote.

Le casque protège du bruit environnant grâce à un système d'atténuation passif ou actif. Il sert à communiquer avec les autres passagers et le contrôle aérien.

- **Les cartes de navigation**

Les cartes servent à s'orienter et se repérer au dessus du territoire.

Cet équipement utilisé lors de la préparation d'un vol est obligatoire à bord de l'avion.



- **Règle, rapporteur, feutres, crayon et gomme**

Ces fournitures sont nécessaires lors de la préparation du vol pour tracer la route sur la carte de navigation. Il est préférable d'utiliser des feutres effaçables ou crayon gras et gomme pour réutiliser la carte de navigation d'un vol à l'autre.



- **Planchette de vol**



La planchette de vol se pose sur la cuisse du pilote. Elle permet de faire le suivi du log de navigation au fur et à mesure du vol, de prendre des notes sur les informations transmises par le contrôle aérien et de consulter les documents nécessaires au sol.

Certains modèles avec pochettes plastiques intégrées permettent de ranger les cartes d'approches des aérodromes.

- **Le carnet de vol**

Le carnet de vol est le document sur lequel est enregistrée l'ensemble de l'expérience du pilote, où y sont inscrites la nature et la durée de chacun des vols qu'il effectue et de toutes les épreuves réalisées.

Ce document fait partie des documents obligatoires à avoir avec soi pour tout vol, et en particulier lors des prorogations des qualifications du pilote.

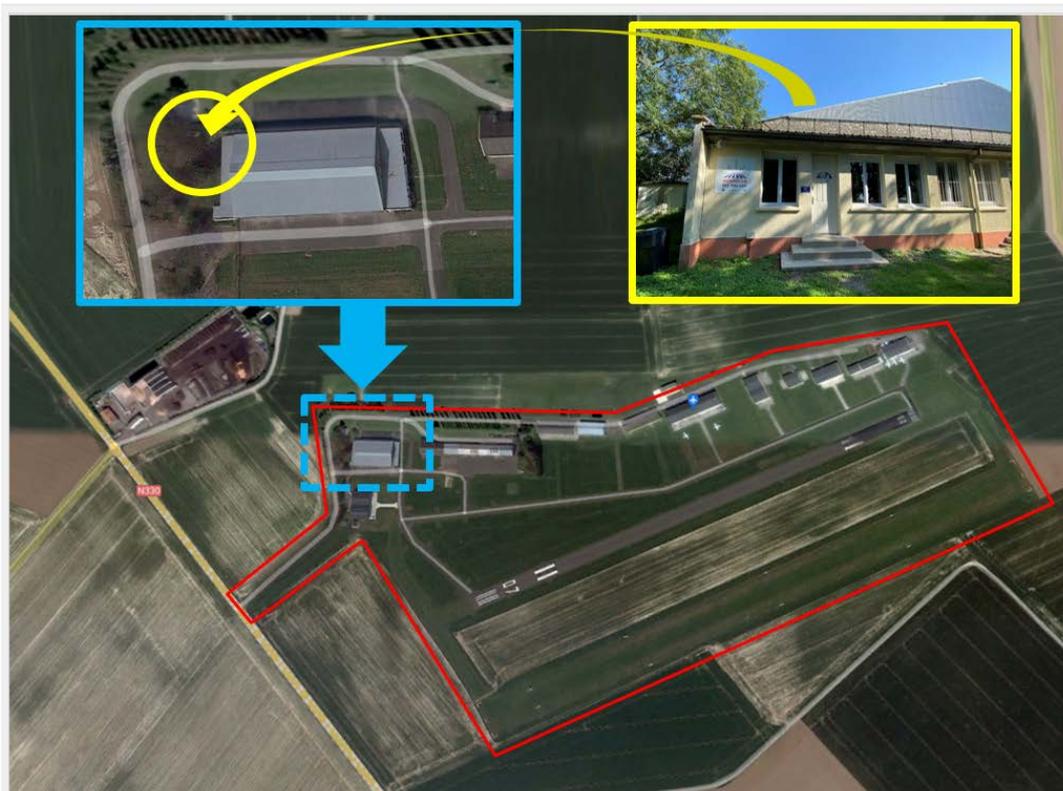


Où se trouve l'aéroclub ?

L'aéroclub est installé sur l'aérodrome du Plessis-Belleville (code OACI LFPP) :

Aéroclub du Valois, Route Nationale 330, 60950 Ermenonville.

Nous sommes situés dans le sud de l'Oise, à 20 minutes de voiture au sud de la ville de Senlis et à 15 minutes au nord de l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle.



Comment est réalisé l'entretien des avions du club ?

L'entretien et la maintenance de nos avions sont réalisés par l'atelier *VF Aéro* se trouvant également sur le terrain du Plessis-Belleville.

Il s'agit d'une entreprise de maintenance aéronautique Part66 agréée FR.MF.0081 par l'OSAC (Organisme pour la Sécurité de l'Aviation Civile) et l'autorité de l'AESA (Agence européenne de la sécurité aérienne).



◀ Retour sommaire